



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 131975

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les mesures obligatoires pour prévenir l'ESB. Il est avéré que depuis que la stérilisation des farines à haute température est obligatoire et l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des bovins interdite, les cas d'ESB ont presque complètement disparu. Il y en a eu 274 en 2001, 54 en 2004, 9 en 2007 et 3 en 2011. Le décolonnage des carcasses, toujours obligatoire, représente une charge financière pour les éleveurs et ne semble ainsi plus être une nécessité, la moelle épinière n'étant plus une source de danger pour le consommateur. Il souhaite donc connaître les dispositions que le Gouvernement souhaite prendre pour rendre plus efficiente la gestion des risques liés à l'ESB sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131975

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2944

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)